

APRÈS ART. 58

N° 1012

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1012

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.